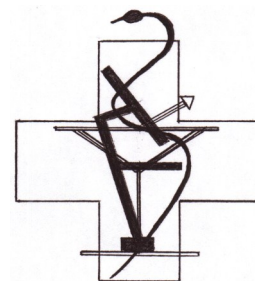


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

Août 2013

N°171

Sommaire

EDITO

P. 1

LAM - OFFICINES

- ❑ Action du 10 septembre 2013 P. 2
- ❑ Matériel « bataille retraites » P. 3
- ❑ AG des syndicats du 24/09. P. 4-5

LAM

- ❑ Prévention des risques infectieux P. 7

JURIDIQUE

- ❑ Le DIF P. 8

Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 114507701
Directeur de publication : Gilles HELLIER
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : fnic@cgt.fr
Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

SALAIRES, EMPLOIS, RETRAITES, UNE PRIORITE : MOBILISER LES SALAIRES AVEC LA CGT !

Les salariés des officines et des laboratoires d'analyses médicales se trouvent confrontés comme les autres salariés aux mesures gouvernementales d'austérité soutenues par le patronat. Les médias quel qu'ils soient, nous abreuvent d'une succession d'affirmations, destinées à éliminer tout espoir et à provoquer une résignation totale face à un système injuste que le gouvernement veut préserver pour :

❑ **Faire de la crise une arme redoutable pour ignorer les besoins des populations.**

❑ **Remettre en cause des années d'acquis sociaux obtenus par la lutte des salariés.**

En effet, si l'on en croit les médias, pour sortir de cette foutue crise, on n'aurait pas d'autres choix que de repousser l'âge de départ à la retraite, de baisser les salaires, de casser notre système de protection sociale et au nom de la compétitivité des entreprises, d'appliquer la flexibilité.

LE 10 SEPTEMBRE, AVEC LES SALAIRES DES OFFICINES ET DES LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES : revendiquons l'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications, l'évolution des carrières, l'amélioration des conditions de travail, autant d'axes de progrès pour que l'argent soit au service de

l'humain et non l'inverse. Ce n'est que de cette manière que nous relancerons la croissance économique, pour que les entreprises investissent et embauchent à nouveau dans le pays.

A nous militants et syndiqués des officines et des laboratoires d'analyses médicales, de porter le débat avec les salariés pour que nos revendications en matières de salaires et d'emplois soient satisfaites et que le débat sur les retraites ne se fasse sans la mobilisation des salariés avec la CGT.

Même si la bataille des retraites de 2010 n'a pas permis d'éviter un recul social, la mobilisation de millions de salariés devrait nous permettre d'envisager l'avenir sous d'autres perspectives et de ne pas attendre pour en finir avec la dictature du tout financier.

- **Partout, organisons-nous.**
- **Développons l'adhésion CGT** dans les services, les laboratoires, les officines.
- **Renforçons la CGT** pour défendre efficacement nos conditions de vie, pour gagner une autre répartition des richesses créées par notre travail.



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT



GREVES, MANIFESTATIONS

LE 10 SEPTEMBRE !

Salariés en légitime défense, AGISSEZ !

Les réformes se suivent, les unes après les autres, au gré des gouvernements de diverses couleurs politiques...Et plus ils « tapent » sur le porte monnaie, les droits des salariés, pire est la situation.

LOGIQUE : l'économie, son évolution, dépend avant tout de la situation sociale des travailleurs, de leur famille. Baisser le pouvoir d'achat, précariser l'emploi ont des conséquences irrémédiables sur la consommation, les projets d'avenir, réduisant les débouchés, les commandes dans les entreprises, les services.

30 années de ce régime sec, passant de la « fracture sociale de Chirac » à la CSG, impôt antisocial d'une « gauche au service du libéralisme », passant par la rigueur, l'austérité, on arrive à la récession.

Pendant ce temps, les multinationales se gavent d'aides publiques, de régressions législatives contre les droits des travailleurs, amenant la France à être le pays champion mondial de la productivité...et des suicides au travail...championne aussi de la distribution des richesses vers l'actionnaire (+ 87 % depuis 1999), laissant en berne la recherche et le développement.

Le taux de rentabilité a doublé de 1996 à aujourd'hui...et malgré ça, le gouvernement Ayrault vient d'ajouter 20 milliards d'aides financières, payées par nos impôts, amenant à 200 milliards d'euros chaque année l'argent public détourné vers les entreprises du privé. Une manne financière qui représente le financement de 5,5 millions d'emplois/an à 2000 euros/mois (cotisations sociales de 1000 euros supplémentaires incluses).

Salariés en légitime défense, il faut réagir, défendre vos intérêts, vos droits.

Gattaz, nouveau président du Medef en veut encore plus : votre salaire comprend 5,5 % de cotisation « famille » et 12,8 % de cotisation « maladie » payés par l'employeur. Cela représente sur un salaire de 2000 euros/mois la somme de 366 euros/mois ; somme que le patronat veut vous faire payer sur vos impôts et ainsi augmenter les profits.

Votre retraite ? C'est le même combat !

Les recettes baissent au vu du niveau des salaires au rabais et par la baisse du nombre de salariés dû à la casse industrielle.

Plutôt que de s'attaquer au patronat, le gouvernement s'attaque aux travailleurs, aux plus démunis. **Refusons cette politique.**

Allonger la durée de cotisations, c'est réduire les pensions de retraite et retarder le départ en retraite, alors que des millions de jeunes galèrent au chômage. **Intolérable !**

Pour financer les retraites, il y a urgence à augmenter les salaires, développer l'emploi, nos industries :

+ 1 % sur les salaires en France apporte 2,5 milliards d'euros dans les caisses de la Sécurité sociale. En 1968, avec + 30 % sur le SMIC, la croissance économique a progressé rapidement les années suivantes.

Le gouvernement peut augmenter le SMIC. La CGT propose de le fixer à 1700 euros/mois, avec obligation de revalorisation des grilles salariales, des qualifications.

UTOPIQUE ? Depuis 1982, la part consacrée aux salaires dans la richesse créée a baissé de 200 milliards d'euros/an, accaparés par les employeurs.

NON JUSTICE SOCIALE : pour les retraites, comme pour les salaires, l'emploi, la réponse exige une autre répartition des richesses créées par les travailleurs.

Prévenir c'est guérir ! Agir c'est faire bouger les choses.

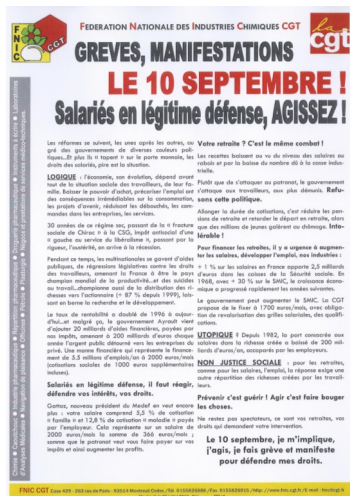
Ne restez pas spectateurs, ce sont vos retraites, vos droits qui demandent votre intervention.

Le 10 septembre, je m'implique, j'agis, je fais grève et manifeste pour défendre mes droits.

Chimie • Caoutchouc • Industrie pharmaceutique • Répartition pharmaceutique • Droguerie pharmaceutique • Instruments à écrire • Laboratoires d'Analyses Médicales • Navigation de plaisance • Officines • Pétrole • Plasturgie • Négoce et prestations de services médico-techniques.



Matériel bataille retraites



Tract Affiches Autocollants
Pour une diffusion la plus large possible



Distribution des dépliant argumentaires « Mémo Retraite » à hauteur d'environ 2/syndiqué.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT

le 24 septembre 2013

De 9 h à 16 h - salle du CCN à Montreuil

- **Nos Assemblées Générales ont toujours été un événement d'importance dans la vie de notre Fédération. Celle du mois de septembre prochain va revêtir une importance toute particulière.**

Le changement de la majorité présidentielle, en mai 2012, même si certains ont pu espérer ou y croire, a démontré, dès sa première année de quinquennat, que la continuité était de fait et qu'il fallait même aller encore plus loin dans les sacrifices que doivent faire les masses populaires, les travailleurs et les retraités. **Des sacrifices exigés par ce gouvernement au prétexte d'une crise qui n'est pas la nôtre et dont nous sommes non responsables.**

LES DOUZE BRANCHES DE NOTRE FÉDÉRATION ET LES FILIÈRES QUI LA COMPOSENT SUBISSENT DE PLEIN FOUET CETTE POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ MAIS AUSSI LA SOUMISSION DE CE GOUVERNEMENT AUX REVENDICATIONS PATRONALES.

Des centaines de milliers d'emplois supprimés, des milliers de salariés sacrifiés sur l'autel de la rentabilité, une **casse sans précédent de notre outil industriel** avec toutes **les conséquences** que cela comporte en terme d'impact économique sur les localités mais aussi au plan national ; cela avec de nouveaux cadeaux du gouvernement qui, après avoir contesté, confirme la suppression de la taxe professionnelle, le recul de l'âge de la retraite à 62 ans et l'augmentation des exonérations de cotisations sociales dites « loi Fillon », reconduit le Crédit Impôts Recherche et aujourd'hui le Crédit Impôts Compétitivité auquel on peut ajouter les fonds publics octroyés dans le cadre du Contrat de Génération, etc.

Bref, **plus de deux cents milliards d'aides faites aux entreprises par les gouvernements successifs** et qui, pour les payer, **mettent dans la misère et la pauvreté des millions de travailleurs sans aucun scrupule.**



KEM ONE, PÉTROPLUS, GOODYEAR, SANOFI, RHODIA/SOLVAY, INEOS, SOFIPROTÉOL, VÉNINOV, GPN, RHODIA, L'ORÉAL, LYONDELLBASELL, ASPER, CALAIRE CHIMIE, PCL...ETC.,

Autant de situations qui amènent à des durs combats, souvent le dos au mur mais avec une résistance ouvrière de haut niveau et une difficulté majeure, celle de construire les convergences de luttes pour augmenter le rapport de forces en faveur des salariés.

Les enjeux en cette rentrée porteront aussi sur la retraite, la préparation des négociations annuelles obligatoires sur les salaires, l'égalité professionnelles, ... etc.

LES DÉBATS ET LES ÉCHANGES LORS DE CETTE ASSEMBLÉE DOIVENT NOUS PERMETTENT DE FAIRE LE POINT ET DE CONVERGER, NON SEULEMENT NOS REVENDICATIONS MAIS AUSSI NOS LUTTES.

L'histoire l'a démontré, seul le rapport de forces et la lutte font notre poids, sauf à être assez naïf pour croire que des conférences dites sociales ou que le dialogue social serait une solution.

**Le 24 SEPTEMBRE 2013,
la présence de chaque
syndicat est indispensable:
DISCUTEZ, DECIDEZ dans
le syndicat et INSCRIVEZ-
VOUS dès maintenant !**

Bulletin d'inscription

Assemblée Générale FNIC CGT LE 24/09/2013 à Montreuil (93)

LE SYNDICAT CGT :

BRANCHE D'ACTIVITÉ :

LOCALITÉ : DÉP.

Envisage la participation de / ____ / Camarades.

- Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15—Email : fnic@cgt.fr



île
de
R
é

39^{ème}

Industries
Chimiques

Congrès

Fédéral

31 mars - 4 avril 2014





LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

Priorité à la prévention des risques infectieux

Manipulation d'échantillons biologiques infectieux, utilisation de produits chimiques dangereux, travail prolongé sur microscope ou travail sur écran... sont autant de situations présentant des risques d'accidents ou d'atteintes à la santé que l'on peut retrouver dans les laboratoires d'analyses de biologie médicale.

Le personnel des laboratoires d'analyses de biologie médicale (LAMB) peut être exposé à une grande diversité de risques. L'évaluation de risques qu'est tenu de réaliser l'employeur est le préalable à la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées. Pour être efficace, cette étape d'une démarche de prévention prendra en compte la totalité des activités des opérateurs et analysera le travail réellement effectué. Ceci nécessite d'impliquer les salariés.

❑ **Risques biologiques : les identifier.** Les micro-organismes pathogènes présents dans le sang et les liquides biologiques des patients peuvent contaminer le personnel des LABM par voie aérienne, orale, cutanée ou encore par contact avec les muqueuses. L'évaluation du risque biologique consiste à inventorier les dangers potentiels et à repérer les situations d'exposition, que ce soit au cours des prélèvements ou des analyses sans oublier la réception des échantillons, des opérations de nettoyage, de maintenance ou de gestion des déchets. Les résultats de cette évaluation peuvent influencer sur l'aménagement des locaux et des postes de travail ainsi que sur l'organisation du travail.

❑ **Groupes de danger et confinement.** Les agents biologiques infectieux sont classés par la réglementation dans des groupes de danger numérotés de 2 à 4 (groupe 1 : agent non infectieux). La réglementation prévoit 3 niveaux de confinement pour les salles techniques des laboratoires correspondant aux groupes de risques infectieux 2 à 4 (arrêté du 16 juillet 2007).

De façon générale, pour un laboratoire d'analyses hors activités de microbiologie, il faut prévoir un niveau de confinement 2. Dans les salles d'analyses microbiologiques, si l'évaluation des risques a montré qu'il y avait une probabilité d'exposition à des agents du groupe 3, il convient de travailler en niveau de confinement 3.

❑ **Produits chimiques : ne pas les ignorer.** Acides forts, bases fortes, solvants... des produits chimiques dangereux, dont des CMR, sont utilisés dans les LABM. Ils servent, par exemple, à l'analyse d'échantillons ou à la désinfection des locaux et des équipements. Certains sont irritants, voire corrosifs ou sensibilisants et peuvent causer des irritations, des brûlures ou des réactions allergiques (dermatoses, rhinites, asthme). Certains produits présentent, en outre, des risques d'incendie ou d'explosion.

❑ **Autres risques des Laboratoires d'analyses médicales.** Le personnel de laboratoire peut également être concerné par :

» **Les risques de chutes** et de glissades (locaux encombrés, précipitation, sols glissants, archivage en hauteur),

» **Les risques de brûlures** (étuves, bain-marie), de coupures (piques, verrerie), les risques électriques liés aux équipements de travail.

» **Les risques de lombalgie** ou autres **troubles musculosquelettiques** liés au travail sur écran, au travail sur microscope ou au port de charges.

» **Les risques psychosociaux** (travail sous contrainte de temps, interruptions fréquentes, peur de l'erreur).

» **Le risque routier** au cours des déplacements pour effectuer ou transporter les prélèvements.

❑ **Travailler en sécurité.** En fonction des résultats de l'évaluation des risques, des mesures de prévention adaptées doivent être identifiées. En application des principes généraux de prévention, elles visent en priorité à éviter les risques et à intégrer la prévention dès la conception des locaux et des situations de travail. A défaut, les mesures de **protection collective** doivent être privilégiées. C'est l'employeur qui a obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. Pour cela, les représentants des salariés disposent du CHSCT. Il peut intervenir sur :

» **L'organisation du travail**

» **L'aménagement des locaux et des postes de travail.**

» **L'équipement de travail.**

» **Le respect des mesures d'hygiène individuelles et collectives.**

(Source INRS)



Le DIF

En actionnant le droit individuel à la formation (DIF), le salarié pilote sa formation en marge de toute initiative de l'employeur. Un droit à utiliser afin de ne pas le perdre.

Qui ?

Tous les salariés ont droit au DIF.

Les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation sont exclus de ce dispositif.

Quoi ?

Le DIF est un crédit d'heures de formation qui s'acquiert chaque année en fonction du temps de travail.*

Durée hebdomadaire de travail	DIF annuel
10 heures et moins	6 heures
de 11 à 20 heures	12 heures
de 21 à 27 heures	18 heures
28 heures et plus	24 heures

144 heures

C'est le nombre maximal d'heures de formation qu'un salarié peut cumuler.

Comment ?

Le salarié présente sa demande par écrit. L'employeur a 1 mois pour répondre. Le défaut de réponse vaut acceptation.



4 catégories de formation relèvent du DIF

1 Les actions de promotion permettant une qualification supérieure

2 Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

3 Les actions ayant pour objet le développement, l'entretien ou l'acquisition de compétences

4 Les actions ayant pour objectif l'acquisition :
– d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle
– d'une qualification professionnelle établie par la CPNE⁽¹⁾ de la pharmacie
– ou d'une qualification reconnue par la convention collective

(1) Commission paritaire nationale pour l'emploi

Il peut s'agir de formations présentielle sur site ou de formations en e-learning.

Quand ?

- Le DIF peut être utilisé pendant le temps de travail => le salarié perçoit son salaire intégralement maintenu ;
- Le DIF peut être utilisé hors temps de travail => le salarié perçoit une allocation de formation = 50 % de la rémunération nette de référence.**

Combien ?



Frais pédagogiques



Frais annexes

► Toutes les dépenses sont réglées par l'OPCA-PL et/ou l'employeur.

En cas de rupture du contrat ?

Grâce au mécanisme de portabilité, les heures de formation non soldées peuvent être mobilisées après la rupture du contrat.

⚠ En cas de licenciement pour faute lourde ou de départ à la retraite, le DIF est perdu.

Le cas particulier des salariés en CDD

- Ils doivent justifier de 4 mois de présence à l'officine, consécutifs ou non, au cours des 12 derniers mois ;
- Le nombre d'heures acquises est calculé au prorata de la durée du contrat ;
- La prise en charge financière est assurée par le Fongecif.

REPÈRE

Un compte personnel de formation

La loi sur la sécurisation de l'emploi (publiée au Journal officiel du 16 juin) instaure pour tous les salariés un compte personnel de formation. Ce nouveau dispositif remplace l'actuel DIF.

* Les absences au titre d'un congé de maternité, d'adoption, de présence parentale, de soutien familial, d'un congé parental d'éducation et de tout congé assimilé à une période de travail effectif (congé formation, congés payés...) sont intégralement prises en compte pour le calcul du nombre d'heures de formation acquises.

** Rémunération nette des 12 mois précédant la formation / Nombre total d'heures rémunérées au cours des 12 mois précédant la formation